

10.07.2012 – 07:50 Uhr

comparis.ch à propos des primes maladie 2013 - Hausse des primes de moins de 3 % en vue

Zürich (ots) -

comparis.ch, le comparateur sur Internet, prévoit une augmentation des primes de moins de 3 % pour l'assurance maladie obligatoire en 2013. À noter que les écarts entre chaque assureur dans les différentes régions de primes pourraient toutefois s'avérer notables. Faute de mesures conséquentes, les primes menacent de causer un nouveau choc en 2014.

Les primes maladie pourraient bien progresser de moins de 3 % l'an prochain. Pour formuler cette assertion, comparis.ch se base sur un sondage mené auprès des grandes caisses maladie, qui comptent dans l'ensemble environ 70 % de la population suisse parmi leurs assurés. En outre, comparis.ch a analysé l'évolution des coûts dans les domaines des cabinets médicaux, des hôpitaux (interne et ambulatoire) ainsi que des médicaments. Un calcul exact de l'ascension des primes pour 2013 ne sera toutefois réalisable qu'à partir du moment où primes détaillées des caisses maladie seront disponibles. Cette progression pourrait bien s'avérer nettement plus prononcée pour certains assurés. Il vaut donc la peine de comparer.

La faible croissance des coûts de la santé en 2011 et en 2012 exerce un effet positif sur l'évolution des primes. Felix Schneuwly, expert en assurance maladie chez comparis.ch : « Différents facteurs pointent vers une croissance modérée des coûts cette année. L'évolution actuelle des coûts ne peut néanmoins pas être chiffrée de manière exacte étant donné le retard des comptes dû au changement de système de financement des hôpitaux. De plus, il se peut que les caisses maladie augmentent leurs réserves, quelque peu faibles, cette année ». Un tableau hétérogène émane toujours de la clôture des comptes 2011 des différentes caisses maladie, si bien que le renchérissement des primes pourrait fortement fluctuer d'un assureur à l'autre. Toutefois, des hausses de primes en cours d'exercice, à l'image d'EGK au 1er mai 2012, ne devraient pas survenir l'an prochain. Selon Felix Schneuwly : « Le conseiller fédéral Alain Berset ayant fait la promesse au Parlement de publier toute éventuelle réserve émise quant aux primes approuvées, les caisses maladie voudront impérativement éviter de telles réserves. »

Insécurité face aux tarifs provisoires des traitements hospitaliers stationnaires Depuis le 1er janvier 2012, les hôpitaux sont tenus de facturer leurs prestations stationnaires aux caisses maladie sous forme de forfaits par cas selon le système tarifaire de SwissDRG, uniforme pour toute la Suisse. Les traitements stationnaires représentent quelque 39 % des prestations obligatoires à la charge de l'assurance de base. Toutefois, nombre de ces tarifs ne sont encore que provisoires. De plus, les hôpitaux ont facturé bien moins de la moitié de ces traitements aux caisses maladie durant le premier semestre de cette année, et ce en raison du litige autour de la transmission des données des patients par ce biais. Cette discorde a trouvé une issue la semaine dernière. Au vu du caractère provisoire des tarifs ainsi que des factures en suspens, les incertitudes face aux calculs de primes sont plus prononcées pour 2013 que pour d'autres années. Felix Schneuwly : « Les caisses maladie doivent pouvoir se constituer des réserves suffisamment importantes afin de faire face aux incertitudes dans le domaine des tarifs hospitaliers. Si les dépenses pour les traitements stationnaires augmentent plus significativement que prévu, la hausse de primes pour 2014 risque d'être beaucoup plus importante que celle pour 2013. »

Discorde politique autour des prix des médicaments L'évolution des coûts est également fortement soumise aux prix des médicaments, fixés par l'Office fédéral de la santé publique. En effet, les médicaments constituent une part de plus de 20 % des prestations obligatoires. Le Conseil fédéral a décidé de diminuer les prix des médicaments, non pas sans se frotter à l'opposition du secteur pharmaceutique. Reste à voir comment le Parlement et le Conseil fédéral cèderont à la pression de l'industrie pharmaceutique, qui souffre fortement de la robustesse du franc. Une chose est sûre : près de deux tiers des médicaments remboursés par la caisse maladie étant importés, leur prix devrait plutôt diminuer qu'augmenter au vu de la force du franc.

Une pléthore de médecins qui guette et des problèmes tarifaires non réglés Dans le domaine des soins ambulatoires, l'avenir nous révélera les effets de la fin du moratoire sur l'ouverture de cabinets médicaux. Felix Schneuwly explique que « davantage de médecins génèrent en règle générale aussi davantage de coûts. Si tel devait être le cas, ceci se répercutera également sur les primes à long terme ». Au cours des cinq premiers mois de cette année, plus de 1000 médecins ont reçu une nouvelle autorisation de facturation aux caisses maladie, soit plus du double qu'à la même période de l'année dernière. En outre, ces dernières années, les caisses maladie n'ont

pas réussi à adapter le tarif médical TARMED avec leurs partenaires tarifaires. Dans la plupart des cantons, les hôpitaux reçoivent toujours davantage d'argent que les médecins indépendants pour des prestations ambulatoires similaires. Parmi ces derniers, à l'exception des pédiatres et des psychiatres, les spécialistes continuent de bénéficier d'une meilleure rémunération que les médecins de famille. Suite au refus du projet Managed Care, le conseiller fédéral Alain Berset a promis que ces réformes de structures tarifaires seraient effectuées sans frais supplémentaires, tel que prévu par la loi sur l'assurance maladie. Sans cette promesse, le renforcement de la position des médecins de famille ne serait possible que via une envolée des primes.

Contact:

Felix Schneuwly
Expert en assurance maladie
Portable : 079 600 19 12
Téléphone : 044 360 34 00
E-mail: media@comparis.ch
www.comparis.ch/krankenkassen/

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100721593> abgerufen werden.